

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-37**

**L'an deux mil vingt-six**

**Le dix-huit juin**

À dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

**Présents** : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

**Excusé** : Stéphane GISBERT-CUREAU qui a donné pouvoir à Serge GUERIN, Maire

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude ECOCHARD

Date de Convocation : 11 juin 2026

### **OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui se donne des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vu le projet de règlement du Conseil Municipal de Servas préalablement transmis à chaque conseiller municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

